

Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n° 34 du 28/09/2010

Colza

Réseau Colza 2010 - 2011

16 parcelles sur les 18 déclarées dans le réseau Auvergne ont fait l'objet d'observations du 27 au 28 septembre 2010.

Stades des Cultures

Les stades s'étalent de 1 feuille (B1) pour la parcelle la moins avancée à 6 feuilles (B6) pour la plus avancée, avec en intermédiaire quasiment autant de parcelles au stade 2 feuilles (31%) qu'au stade 4 feuilles (37%).

L'incidence des ravageurs demeure globalement modérée à ce jour sur les parcelles renseignées. La surveillance régulière des cultures ne doit pas se relâcher pour autant compte tenu des stades de végétation.

Grosse Altise d'hiver Adultes

On cumule depuis la semaine passée 79 captures réparties dans 5 parcelles des 13 ayant fait l'objet d'un relevé spécifique et on constate des morsures seulement sur 5 situations, qui restent à un niveau tolérable : 2 à 64 % de plantes concernées. La parcelle comportant le plus de plantes avec morsures a dépassé le stade B3 considéré comme stade limite de sensibilité.

Rappel du seuil de nuisibilité vis-à-vis des adultes : 8 pieds sur 10 portant des morsures, sans que la dépréciation dépasse le ¼ de la surface végétative, pour une période de risque comprise entre levée et 3 feuilles.

En conséquence, la vigilance demeure de mise sur les parcelles les moins avancées en stade.

Altises des crucifères ou petites altises

Une dépréciation limitée est signalée sur 3 des 9 situations ayant fait l'objet d'une notation spécifique, avec au maximum 10% de plantes concernées en bordure.

Pour mémoire la période de risque s'étend jusqu'au stade 3 feuilles, les attaques sont souvent irrégulières et préférentiellement situées en bordure de parcelle. Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portant des morsures, sans que la dépréciation dépasse le ¼ de la surface végétative

Limaces

Une dépréciation limitée est rapportée sur 3 des 10 parcelles ayant fait l'objet d'une notation spécifique limaces.

La vigilance est à maintenir sur les cultures n'ayant pas encore dépassé le stade 3 feuilles. Pour mémoire, il n'y a pas de seuil de risque mais la déprédation peut être rapide en cas de présence sur les plantules.

.../...

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Cetiom, Arvalis et la Draaf-Sral, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture de l'Allier, du Puy de Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal, Ets Cassier, Limagrain, Ets Chassin, Jeudy SA, Sica Bb, Sarl Bastin, les lycées de Marmilhat, Neuvy, Durdal-Larequille et Le Breuil/ Couze, Ets Combronde, Tardif, Tivagrain, Phytosem, Descreaux, Dodat, Coopaca, Thivat Venuat, Fredon, Agrisudest Centre, Altitude, Equation, Coop Eurea, SAS Trescarte, Agri Centre, le Ceta Val de Morge, le Ceta Limagne, Val Limagne.coop et des agriculteurs.



Tenthède de la rave

Des captures d'adultes sont observées dans 3 des 5 situations ayant fait l'objet d'un relevé piège, mais concernant les larves, on ne constate qu'une dépréciation limitée à 2 % de surface foliaire dans une situation parmi les 11 ayant fait l'objet d'une observation.

Pour mémoire la capture des adultes dans les pièges sur végétation n'est pas un indicateur pertinent du risque mais un indicateur d'alerte vis-à-vis d'une manifestation éventuelle des larves par la suite. Le seuil de nuisibilité des larves est atteint quand les prélèvements cumulent $\frac{1}{4}$ de la surface végétative. Compte tenu du cycle de ce ravageur, la période la plus à risque vis-à-vis des larves s'étend de B3 à B6. La surveillance demeure donc d'actualité sur la plus grande partie des parcelles.

Charançon du bourgeon terminal

Aucune manifestation notée dans les pièges des 10 situations renseignées. A noter une toute première capture signalée dans une parcelle en dehors du réseau.

Pour mémoire, seul le piège jaune permet de détecter les arrivées dans les cultures.

Pucerons

Aucune présence remarquée sur les 8 parcelles ayant fait l'objet d'une observation spécifique.

On peut rappeler que la période de sensibilité considérée comme maximale vis-à-vis du risque de transmission de viroses s'étend jusqu'au stade 6 feuilles, avec un seuil de nuisibilité fixé à 20 % de plantes hébergeant des pucerons.

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon@allier.chambagri.fr 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation